

COMMISSION REGIONALE COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 24 AOUT 2026

PAGE 1/2

P.V. n°3 – réunion par consultation électronique

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mmes BOLLATI - CAIRAULT - CHAMPARNAUD – ESCACQ - FERNANDEZ - HOURCAILLOU - LOPEZ – RIVIERE
MM. BARSACQ DUCOUT – BLOT – CHALLAT – CORNIER – DECHERF – ETHEVE - FORT - GRELLAUD - LEVEQUE -
MONTANE - ROUSSELY

Administratifs : M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 118 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE NIKE U18 F.

Les membres de la Commission prennent connaissance du nombre d'engagées pour cette coupe nationale U18 Féminine et le système pour obtenir les 4 équipes qualifiées pour la phase fédérale.

SYSTEME COUPE NIKE U18 FEMININE

SAISON 2026/2027

(4 QUALIFIEES POUR LA FFF)

47 Engagées (dont F.C.E. Mérignac Arlac)

05/09/2026	1er Tour	14	matches avec	28	clubs				
17/10/2026	2ème Tour	16	matches avec	14	vainqueurs	+	18	exemptes A	
30/10/2026	3ème Tour	8	matches avec	16	vainqueurs				
21/11/2026	FINALE REGIONALE	4	matches avec	8	vainqueurs				
		42	matches				46	engagées	
exemptes A (24) :									
Exempte des tours régionaux F.C.E. Mérignac Arlac									

COMMISSION REGIONALE COMPETITIONS ET DEVELOPPEMENT FOOTBALL FEMININ – REUNION DU 24 AOUT 2026

PAGE 2/2

1^{er} Tour :

Les rencontres du 1^{er} Tour se dérouleront le samedi 05 Septembre à 15h00 ou 13h00 en fonction des occupations des terrains. Les membres de la Commission prennent connaissance de la désignation des 28 équipes engagées sur ce 1^{er} tour et désignées selon les critères suivants :

- Niveau départemental
- Parcours de la saison passée
- Répartition géographique sur tout le territoire néo aquitain

La commission valide ensuite la répartition en 4 groupes géographiques :

GROUPE NORD (8) :

U.S.M. Lusignan (86)
E.S. Buxerolles (86)
A.S. Echiré St Gelais (79)
Etoile Maritime F.C. (17)
G.F. Charente Océan (17)
G.F. La Baie Rochelaise (17)
Thouars Foot 79 (79)
R.C. Parthenay Viennay (79)

GROUPE EST (6) :

E.S. Limoges Beaubreuil (87)
A.S. Ambazac (87)
S.A. Sanilhacois (24)
Bergerac Perigord F.C. (24)
A.S.P.O. Brive (19)
E.S.A. Brive (19)

GROUPE CENTRE (8) :

S.A. Mérignacais (33)
A.G.J.A. Caudéran (33)
U.S.C. Léognan (33)
F.C. Gradignan (33)
F.C. Arsac Le Pian Médoc (33)
F.C. St Médard en Jalles (33)
Jeunes Langon (33)
S.A.G Cestas (33)

GROUPE SUD (6) :

Arin Luzien (64)
F.C. Lescarien (64)
Pôle F. Montois (40)
S.C.S. F.C. (40)
S.A. Mauléon (64)
Lapurdiko Izarra 64

La liste des 14 rencontres :

GROUPE NORD :

U.S.M. LUSIGNAN / G.F. LA BAIE ROCHELAISE
E.S. BUXEROLLES / THOUARS FOOT 79
G.F. CHARENTE OCEAN / R.C. PARTHENAY VIENNAY
A.S. ECHIRE ST GELAIS / ETOILE MARITIME F.C.

GROUPE EST :

A.S. AMBAZAC / E.S. LIMOGES BEAUBREUIL
A.S.P.O. BRIVE / E.S.A. BRIVE
S.A. SANILHACOIS / BERGERAC PERIGORD F.C.

GROUPE CENTRE :

F.C. GRADIGNAN / F.C. ST MEDARD EN JALLES
S.A.G. CESTAS / F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC
A.G.J.A. CAUDERAN / U.S.C. LEOGNAN
LES JEUNES DE LANGON / S.A. MERIGNACAI

GROUPE SUD :

F.C. LESCARIEN / S.A. MAULEONAI
POLE FEMININ MONTOIS / LAPURDIKO IZARRA
ARIN LUZIEN / S.C.S. F.C.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON



Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET



Procès-Verbal validé le 26 Août 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.